BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Bonne année 2012

Mairie

Urbanisme - Travaux

Enfance - Education - Ecoles...

Associations

Longages au cœur de la Haute-Garonne
PAYS DU VOLVESTRE

Longages à Cœur

Janvier 2012

Editorial

En ce début de nouvelle année, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur, prospérité et réussite avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent, qui ont perdu un être cher dans l'espoir que 2012 saura atténuer leur douleur.

En ce début d'année, je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal qui travaille à mes côtés avec beaucoup de sérieux et d'énergie à la rénovation et à la modernisation de notre commune.

Vous savez que nous n'avons pas fait de promesses inconsidérées, que nous n'avons pas fait miroiter monts et merveilles. Mais vous savez aussi que nous avons déterminé un calendrier de réalisations, en commençant par les plus urgentes.

Et bien, nous faisons ce que nous avons dit et je suis fier de vous annoncer que 2012 verra au cours du premier trimestre, la réouverture de la halle rénovée dans son ensemble et qui accueillera notre bibliothèque municipale avec accès handicapés (le financement est assuré par le Département et la Commune). 2012 verra la rénovation de l'ancien parking de la gare, mais aussi la réalisation d'un parking neuf de 54 places supplémentaires sur la partie gauche de la gare (le financement étant assuré par la Région et la Communauté de Communes).

A ces programmes d'investissement, d'autres travaux d'urbanisation dans différents quartiers seront d'actualité ainsi que d'autres tranches d'assainissement et divers travaux d'entretien (ex : terrain de tennis), de sécurité et d'embellissement.

Comme vous pouvez le constater, notre commune se relooke en profondeur pour que nous ayons un environnement meilleur, pour que notre patrimoine public si longtemps délaissé, soit remis en valeur.

Dans toutes nos compétences communales, nos services publics communaux, nos élus, nos agents communaux se sont investis, mobilisés, ont fait de leur mieux pour être au plus près de vos préoccupations quotidiennes.

Ensemble nous continuerons à rendre notre commune plus belle, plus solidaire et plus dynamique.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2012.

Patrick MASSARUTTO

Sommaire

MAIRIE pages 2 à 4
• Editorial • Réforme des collectivités territoriales
• Animaux • Etat civil 2011

URBANISME TRAVAUX pages 5 à 8
• CCGL - Le parking de la gare de Longages-Noé
• PLU • La Halle • Le collège

EDUCATION page 9
• Spectacle à la crèche • Le Père Noël à l'école
• Brèves

ASSOCIATIONS pages 10 et 11

LA VIE DU VILLAGE page 12

Bulletin semestriel d'informations municipales - Longages,
n° 24 - JANVIER 2012
• Edition Mairie de Longages 31410 Longages
Directeur de publication : Patrick Massarutto
• Secrétariat de rédaction, photographies, réalisation :
Commission communication
• Impression : Relief d'Oc - Balma

Les abords du Lac de Sabatouse

La réforme des collectivités territoriales

Suite et fin... Serions-nous tentés de dire !

Les collectivités locales traversent actuellement une période troublée et Longages subit comme toutes cette période d'incertitudes. La réforme territoriale, dont nous avions parlé dans notre dernier bulletin, a été remise en cause au Sénat et abrogée dans sa première présentation. Le schéma de coopération intercommunale qui prévoyait des regroupements de communes et la suppression de syndicats (rejeté en Haute-Garonne par 68 % des communes et 92 % des syndicats) avait pour date butoir le 31 décembre 2011 pour l'arrêt de ce schéma par la Préfecture. Elle a été repoussée...

Dans ce contexte très délicat et en mouvement permanent, notre communauté de communes (CCGL) va devoir, elle aussi, s'adapter au contexte économique difficile. Nous devrons avancer avec prudence et un budget extrêmement calculé.

Nous savons bien que le moteur économique du pays passe par l'investissement des collectivités locales et territoriales mais, ce serait vraiment trop dangereux de s'engager sur un avenir même proche sans prendre des risques financiers. On le voit tous les jours hélas, des collectivités se retrouvent dans une situation financière qui les obligent à geler tout programme d'investissement.

Nous sommes dans une période de récession. Cette situation a été difficile à admettre par notre Gouvernement mais il faut bien appeler un chat un chat et ce n'est que le reflet d'une économie de rigueur déjà en place depuis plusieurs mois.

La dette publique abyssale de notre pays oblige les collectivités locales à s'associer à cet effort de maîtrise des dépenses publiques. Les dotations d'État sont gelées pour trois ans. Le Conseil Général et le Conseil Régional n'échappent pas à cette situation et les subventions dont nous pouvons bénéficier sont limitées et plus difficiles à obtenir.

Quiconque prédit une autre situation dans les mois à venir ne peut qu'être démagogue et irresponsable.

On peut même dire que la situation actuelle n'est plus qualifiable de «crise» mais de CHOC. Une crise, brève en général, permet de retrouver rapidement une situation saine. Or, actuellement, nous pouvons être certain que l'après ne pourra retrouver une situation stable et crédible dans le temps comme avant la crise des sub-primes.

Cette obligation de vérité que nous vous devons ne va pas cependant servir de prétexte à un attentisme total.

Notre programme de campagne continue d'avancer et la concrétisation des projets voit le jour, exercice après exercice, pour le bien-être de tous et le respect de chacun.

Nos amis les animaux

Les déjections canines ou crottes de chiens

Le plaisir qu'on peut prendre à se promener en ville dépend pour beaucoup de la propreté de ses trottoirs. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines !

Très négatives pour l'image de la ville, les crottes de chiens sont aussi coûteuses pour la collectivité, dangereuses pour les piétons et inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique. Toutes ces nuisances résolues par de simples sacs plastiques… Pensez-y !

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Une fois le compagnon à quatre pattes mené au caniveau pour y faire ses besoins, les propriétaires de chiens sont invités à appliquer *la Méthode du Sac*. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour de la main, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter dans la poubelle la plus proche.

Les laisses et muselières

Même gentils, les animaux domestiques peuvent effrayer un enfant ou un passant, tenons-les donc en laisse !

Par ailleurs, à la suite d'un nombre élevé d'accidents, certaines races de chiens ont été déclarées dangereuses. C'est le cas notamment des pitbulls et des rottweilers qui sont obligés, depuis septembre 1997, de porter une muselière et d'être attachés par une laisse non extensible pour la sécurité de tous.

Concrètement

Ne laissez pas divaguer votre toutou favori seul dans la rue ou sans laisse ou bien ne le lâchez pas sur les espaces publics, les aires de jeux et les espaces aménagés autour du Lac de Sabatouse par exemple.

Cela évitera bien des désagréments, bien des incidents avec les utilisateurs de ces espaces. N'oubliez pas votre responsabilité avec votre animal et n'oubliez pas votre esprit civique. La vie collective n'en est que plus facilitée.

Etat civil 2011

NAISSANCES*

ANDRADE DA GRAÇA FERREIRA Aleixo .....18 mai
ATTAF Rayan .....21 mai
AUGÉ Maëlle .....03 décembre
BARDINA Éléa .....09 août
BAUDONNET Eve .....19 septembre
BELDJOUDI Lisa .....11 février
BENSABEUR--MASSE Hugo .....11 mai
BESSON MERLIN Victorio.....25 juillet
BOUMELKI Emmy .....05 mars
CERON Manon.....20 décembre
CORVO Margot .....10 décembre
DELORT Louwenn.....05 décembre
ESCRIVA Ambre .....05 mai
ESCRIVA Jade .....05 mai
FAGET Ambre.....27 octobre
FERNANDEZ Loris .....20 juin
GAILLARD VERGÉ Nina .....11 janvier
JIMENEZ Cyrielle .....13 novembre
JORGE Ethan .....07 novembre
LY Kaylys.....17 septembre
LY Océane.....29 octobre
MARTINEZ Manon .....08 août
MEYERHOFFER--SEVERAN Nelly.....10 janvier
MOREL Marion.....24 mars
ONODY Rafael .....27 septembre
PELTIER Axel.....19 février
PERDRIEAU Victor.....06 août
PEREIRA Kyle.....21 juin
PINDY Noémie .....10 décembre
PIRAS Genesia.....17 novembre
PIRAS Zakaria.....17 novembre
PORTET Juliette .....24 avril
PUPPIONE Salomé .....30 septembre
PUPPIONE Sacha .....30 septembre
QUILY Hugo .....08 septembre
QUINTIN DE KERCADIO Margot .....08 juillet
ROMERO Maxime.....22 octobre
SOULA Mathilde .....09 avril
TELLIER Milo .....24 novembre
TOMMASI Perrine .....27 septembre
TONIN Agathe .....28 février
VAYSSE Nathaël .....13 décembre
ZERBIB Lucas.....27 juillet

MARIAGES

LEKIEN Marc-Antoine / CARNAEVA Natalia .....07 mai
DALL'ACQUA Vincent / CALLOCH Nathalie.....11 juin
MILLERAND Nicolas / CHARDON Coralie .....18 juin
SELZNER Franck / PORTA Géraldine.....09 juillet
LABORDE Marc / THIVENIN Christine .....09 juillet
MIRE Jacques / ANDREO LOPEZ Sandra.....06 août
SERVER Ludovic / DUBOURG Emmanuelle .....20 août
ROBERT Morgan / BELLEBOUCHE Vanessa.....20 août
BOUMELKI Hakim / CLAIRAIS Sandrine ....03 septembre
GILBERT Wilfried / LE QUERNEC Sandrine.10 septembre
MOREL Jérémie / DELPEUCH Laetitia.....17 septembre
LAPORTE Patrick / VERGE Marilene .....01 octobre
SOULA Jean-Philippe / MESBAH Anne.....02 octobre

DECES

DEJEAN Fernand .....01 janvier
CABEAU Marie-Françoise.....02 janvier
ALLIÈRES Robert .....09 janvier
SEGONNE épouse DOCTEUR Raymonde.....20 janvier
BARENNES Jacques .....26 janvier
THUBERT veuve LACAZE Agnès.....15 février
BILLARD Frédérique.....01 mars
SUBRA Fernand.....15 mars
LE MOAL Marcel .....15 mars
LAVERAN Jean .....21 mars
DOCTEUR Robert .....23 avril
DARESSY Robert .....14 mai
LACAZE veuve TRINQUÉ Marguerite.....25 mai
GARS veuve DIRAT Elise.....28 mai
PICARD André.....28 mai
DARBAS Marie-Thérèse .....06 juillet
ESCALIÈRE René .....06 août
CABAUP Henri .....25 août
ANTUORO Pierre .....30 août
CUTILLAS Caroline .....18 septembre
LAFLEUR Philippe .....26 septembre
BESSON MERLIN Victorio.....08 octobre
PERUZETTO Guiseppe .....12 novembre
UFFRON épouse THORIGNY Marie .....17 novembre
MANGIARACINA Alain .....09 décembre
GARCIA veuve SIMON Juana .....23 décembre

** Seules, figurent les naissances communiquées par les Mairies du lieu d'enregistrement.*

Le nouveau parking de la gare Aménagement et extension

La Communauté de Communes Garonne-Louge finance des travaux d'aménagement et d'extension du parking existant de la gare SNCF Longages-Noé avec le soutien du Conseil Régional.
L'objectif principal du chantier est d'une part d'aménager l'espace public de manière à améliorer le quotidien de tous les usagers en privilégiant des cheminements piétonniers, des zones de stationnement et des espaces verts.
En effet, le projet privilégie la réfection du parking existant par le remplacement ponctuel des bordures dégradées et le retraitement de la couche de surface par des enrobés et la création d'une extension capable de recevoir 56 véhicules supplémentaires et un arrêt de bus.
Cette démarche de la Communauté de communes démontre une volonté d'embellissement de l'existant tout en laissant la priorité au nombre de places disponibles.
L'extension du parking permet d'augmenter la capacité de stockage des véhicules légers.

82 places de stationnement

D'autre part, afin d'assurer la sécurité des piétons et faciliter le journalier de tous les usagers, le projet intègre un cheminement piétonnier en stabilisé calcaire, évitant une imperméabilité de cette surface.
Concernant l'usage des piétonniers pour les personnes en situation de handicap, les trottoirs seront réalisés suivant les préconisations réglementaires (pente, bandes podotactiles, potelets aux abords des passages piéton...). Le fonctionnement du nouveau parking formera une boucle, pour éviter toute difficulté de croisement et pour sécuriser les usagers.
Le projet intègre également des aménagements paysagers afin de créer un espace agréable et naturel.
L'aménagement du parking existant comporte :

- reprise ponctuelle des bordures et caniveaux de type béton,
- retraitement de la couche de roulement en enrobés,
- mise en place d'un abri pour 20 vélos ou motos.

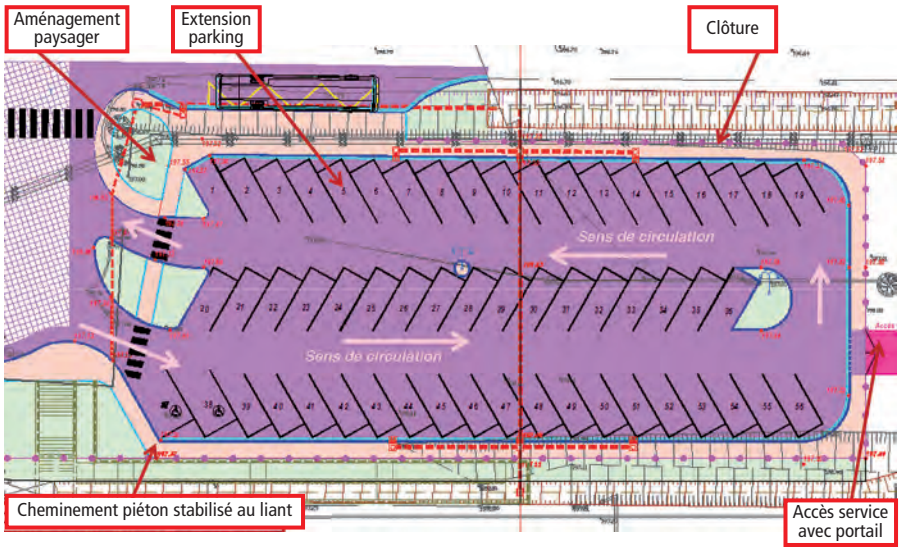

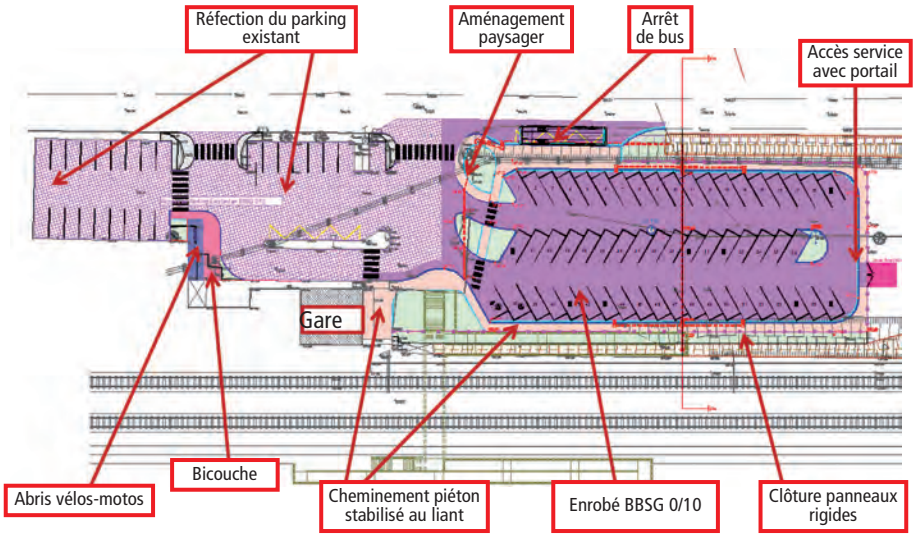

REFECTION ET EXTENSION DU PARKING DE LA GARE
Commune : LONGAGES
Ordre de service : 28 novembre 2011 • Date de début de chantier : 6 décembre 2011

COUT TOTAL DES TRAVAUX HORS TAXES : 365 620,65 €

FINANCEMENT

RÉGION MIDI-PYRENÉES	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	237 653,00 € (65 %)
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARONNE-LOUGE (Capens - Longages - Noé)	127 967,65 € (35 %)

Maîtrise d'Œuvre
ATEMO
37, route de Tarbes
64320 Idron
Tél. 05 59 84 44 73 - Fax 05 59 02 42 47
Mail : atemo@atemobe.fr

Entreprise V.R.D.
JEAN LEFEBVRE MIDI-PYRÉNÉES
Secteur Travaux de Noé
5, place du Gaillardeau-Fort
31410 Noé
Tél. 05 61 87 55 11 - Fax : 05 61 87 06 46

Entreprise Réseaux Secs
SUD-OUEST RESEAUX
7, chemin de l'Industrie
31390 CARBONNE
Tél. 05 61 97 77 15 - Fax : 05 61 97 77 19

Plan Local d'Urbanisme : où en est-on ?

La Municipalité de Longages a entrepris la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) de décembre 2000.
Un groupe de travail a été constitué autour de M. Le Maire pour conduire les études, aidé par un cabinet indépendant qui a été choisi à la suite d'un appel d'offre.

Le P.L.U. : Objectifs et modalités de mise en œuvre

Le P.L.U. est un document d'urbanisme règlementaire qui poursuit globalement le même objectif que le P.O.S (délimitation de différents types de zones – zone urbaine, zone d'urbanisation future, zone agricole, zone naturelle – pour lesquelles est associé un règlement fixant les modalités de construction et d'aménagement).
Cependant, des changements importants de contenu interviennent entre P.O.S et P.L.U., afin notamment de promouvoir l'expression à l'échelle du territoire communal d'un véritable projet d'aménagement respectueux des objectifs de développement durable et partagé avec la population à l'aide d'une concertation publique renforcée.
Il convient de noter que les P.L.U. sont élaborés dans un cadre juridique strict. A ce titre, ils doivent notamment être compatibles avec certains documents de rang supérieur, parmi lesquels les Schémas de Cohérence Territoriale (S.Co.T) lorsqu'ils existent. En l'espèce, le P.L.U. de Longages se doit de garantir sa compatibilité avec les orientations et objectifs d'aménagement définis par le S.Co.T établi à l'échelle de plusieurs dizaines de communes du Sud Toulousain.
La réalisation d'un P.L.U. est une procédure qui nécessite un temps d'élaboration important, entre deux et trois ans.

La procédure d'élaboration du P.L.U. se décompose en plusieurs étapes

• L'établissement du diagnostic territorial préalable.
• La rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
• La mise au point du zonage et du règlement, ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation, puis la formalisation de l'ensemble du dossier de P.L.U.
• La phase dite « d'arrêt » du P.L.U.
• La phase d'enquête publique.
• L'approbation du P.L.U. par le Conseil Municipal.
Chacune de ces phases donne lieu à l'établissement de documents spécifiques.

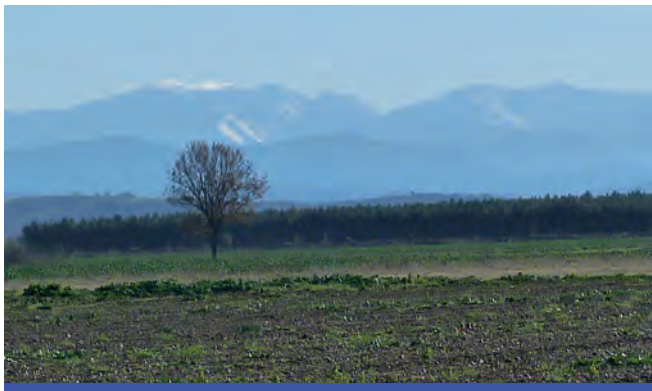

Le règlement du SCOT nous impose un nombre maximum de logements et de construction sur la période à venir de 20 ans (avec des révisions intermédiaires).
Ce même règlement nous demande d'orienter le développement urbain de la commune en priorité depuis le centre urbanisé vers les axes routiers, à combler les espaces libres dans la zone urbanisée et à concentrer la libératlon de terrains sur des zones équipées ou facilement accessibles aux équipements collectifs.

1) Le **diagnostic territorial préalable** établit un état des lieux du territoire et identifie les enjeux d'aménagement et de développement de la commune. Il présente les caractéristiques de la commune dans tous les domaines, en particulier :
► L'analyse du positionnement de la commune dans le contexte régional et intercommunal (pôles urbains d'attraction et leur aire d'influence, rattachement aux différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale…)
► Le contexte socio-économique ; s'appuyant sur l'analyse des données INSEE complétées et/ou actualisées le cas échéant par des données de la Mairie, il traite de l'évolution récente :
• de la population (nombre d'habitants, composition des ménages, répartition des catégories socioprofessionnelles…) ;
• de l'habitat et du logement (nombre, types, statut d'occupation…) ;
• des activités économiques (agriculture, commerce et artisanat, etc.) ;
• des équipements ;
• des services à la population.
► Le contexte urbain, notamment l'évolution de la structure et de la morphologie urbaine, l'organisation spatiale, le patrimoine, l'architecture, l'histoire du village, etc.
► Le fonctionnement communal, en particulier les réseaux techniques (eau, assainissement collectif, gestion des déchets, etc.) les infrastructures, les transports, les déplacements, les équipements et les espaces publics, etc.
► L'analyse de l'état initial de l'environnement et des paysages : espaces et milieux naturels, oc-

cupation du sol, topographie, sites sensibles, paysages remarquables, risques, etc.
Ce diagnostic territorial constituera la première partie du rapport de présentation du P.L.U., c'est-à-dire du document qui présentera et justifiera les choix de développement retenus pour l'ensemble de la commune, pour le court, moyen et long terme.

2) Le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** fixe les orientations générales d'aménagement choisies à l'échelle de la commune. Il s'agit d'un document stratégique qui présente les orientations retenues pour le développement à long terme de la commune dans le respect des grands principes suivants :
► L'équilibre entre les zones rurales et urbaines.
► L'utilisation économe de l'espace.
► La diversité des fonctions et la mixité sociale (en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles).
► La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, etc. Ce document d'orientations générales peut être complété par des orientations d'aménagement à caractère plus opérationnel (Orientations d'Aménagement et de Programmation), établies à l'échelle de quartiers à enjeux spécifiques.

Dans le cadre du PADD, les orientations générales d'aménagement retenues par la commune sont les suivantes :
► Mettre en œuvre un projet urbain cohérent et équilibré.
► Accompagner le développement économique.
► Contribuer à un cadre de vie de qualité.
► Gérer les déplacements et la circulation.
Ces orientations générales sont chacune déclinées en objectifs ou actions à promouvoir ou à mettre en œuvre. Le détail de ces objectifs sera présenté à la population dans le cadre de la concertation publique sur le projet de P.L.U.

3) Le **zonage** et le **règlement** permettent de délimiter à l'échelle de la parcelle, la vocation des sols et les modalités de construction et d'aménagement.
Le zonage du P.L.U. définit quatre grands types de zones :
► La zone Urbaine, dite « zone U »,
► La zone A Urbaniser, dite « zone AU »
► La zone Agricole, dite « zone A »
► La zone Naturelle, dite « zone N »
Chacun de ces types de zones peut être dissocié en secteurs (par exemple U1, U2, etc.) permettant de prendre en considération les caractéristiques locales existantes ou futures de l'urbanisation souhaitée par la collectivité. Ces caractéristiques sont déterminées à l'aide du règlement d'urbanisme qui définit, pour chaque type de zone et leurs sous-secteurs, les modalités précises de construction (catégories de constructions autorisées, mode d'assainissement, règles d'implantation du bâti par rapport aux voies et aux limites séparatives des unités foncières, hauteur des bâtiments, etc.).
Suite à la mise au point du zonage et du règlement, le dossier de P.L.U. complet est constitué. Il comprend :
► Le PADD et les éventuelles Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
► Le rapport de présentation.
► Les documents graphiques du zonage.
► Le règlement d'urbanisme associé au zonage.
► La liste des emplacements réservés.
► Les annexes sanitaires (plans et notice explicative du fonctionnement des réseaux d'eau, d'assainissement collectif, etc.).
► Les servitudes d'utilité publique (Liste, plan et le cas échéant fiche descriptive).
► Des annexes.

4) La **phase dite «d'arrêt»** du P.L.U., qui voit le dossier de P.L.U. voté par le Conseil Municipal, avec le bilan de la concertation publique. Le dossier est ensuite soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, chambres consulaires…), qui disposent d'un délai de 3 mois pour remettre leurs observations.

5) La phase d'**enquête publique**.

6) **L'approbation** du P.L.U. par le Conseil Municipal.

Avancement des études

Le diagnostic territorial préalable a été établi et le PADD réalisé.
Les études en sont à l'établissement du zonage et du règlement, c'est-à-dire des documents qui définissent les conditions à respecter pour construire au sein de chaque zone de la commune.
Le P.L.U. est un document public faisant l'objet d'une concertation avec la population d'une part et les services de l'Etat (Personnes Publiques Associées) d'autre part.

La concertation avec la population

Le respect des principes de l'information du public, en particulier des habitants, a conduit à prévoir des mesures de « concertation avec le public », c'est-à-dire la mise en œuvre, tout au long des études, de modalités d'information et de

communication. Elles permettent aux habitants de connaître les choix faits par les élus, pour le devenir de leur commune.
La première de ces mesures est l'ouverture d'un registre, disponible en Mairie tout au long de la procédure jusqu'à l'arrêt du P.L.U., sur lequel peuvent être inscrites les observations et les doléances des particuliers.
La deuxième de ces mesures est l'information de la population, au travers du bulletin municipal, des objectifs de la procédure d'élaboration du P.L.U. et des principales orientations d'aménagement du territoire communal retenues par la municipalité.
La troisième consiste en l'organisation en Mairie :
- d'exposition publique, permettant de communiquer sur le projet de P.L.U. au moyen de panneaux
- de réunion publique d'information de la population.

La concertation avec les Personnes Publiques Associées

Le P.L.U. est étudié en collaboration avec les administrations qui formulent leurs avis lors de réunions programmées à chaque étape de l'avancement de la procédure après avoir pris connaissance des documents d'études, (Diagnostic, PADD, Projet de règlement et zonage).

Dans le cadre de la concertation avec la population, l'équipe municipale vous informe qu'une exposition publique sera organisée en Mairie à partir de fin janvier.
Des panneaux d'exposition présenteront de manière synthétique les principales conclusions du diagnostic territorial préalable et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Afin de construire ensemble le futur du territoire de notre commune, la population sera conviée, dès l'affichage des panneaux de présentation (en mairie) à venir prendre connaissance de ces éléments d'études et à faire part, sur le registre mis à sa disposition, des éventuelles observations, requêtes, doléances ou idées pour l'aménagement du territoire de Longages au cours des prochaines années. Merci par avance de votre participation.

Réhabilitation de la halle

Les travaux de réhabilitation de la Halle touchent à leur fin. La toiture et la zinguerie ont été restaurées et les combles accueillent tout le système de chauffage. Les menuiseries extérieures ont été rénovées et doublées en intérieur par des chassis. Le bâtiment est en cours de peinture alors qu'à l'intérieur, l'aménagement des cloisons est en cours de finition. L'ascenseur va être installé courant janvier.
Quant à l'aménagement intérieur avec le mobilier et la décoration, il sera mis en place dès la fin des opérations de chantier en cours.
Notre bibliothèque sera donc définitivement installée avec un peu de retard sur le calendrier prévu mais ce chantier délicat à mettre en place et à gérer ne méritait pas d'erreur dans la précipitation.

Pour rappel :

Montant total des travaux	**429 000 €**
Subvention de l'Etat (DGD)	**103 880 €**
Subvention Conseil Général	**164 440 €**
Subvention Conseil Régional (Economies d'Energie)	*à venir*

Enfance - Education - Ecoles...

DU GRAND SPECTACLE A LA CRECHE...

Pour le spectacle de fin d'année, avant les vacances de Noël, les enfants de la crèche subjugués oui... mais les parents aussi, devant une animation entièrement montée par l'équipe de la crèche intercommunale Les Choupettes.

... ET LE PERE NOEL A L'ECOLE

Restaurant scolaire

43620 repas servis en une année

(hors crèche intercommunale)

En bref

Recensement de la population

Le recensement de la population de notre commune va commencer le jeudi 19 janvier 2012. Seules les personnes accréditées par la mairie pour ce recensement vous donneront 2 questionnaires : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous.
L'agent recenseur vous remettra aussi une notice d'information et pourra, si vous le désirez, vous aider dans votre démarche. Les questionnaires sont à restituer **au plus tard le samedi 25 février 2012**.
N'hésitez pas à contacter la mairie pour de plus amples renseignements. Votre agent recenseur a toujours avec lui sa carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. Restez vigilants.

Difficultés d'accès à internet

Un grand nombre de particuliers et d'entreprises nous ont contactés à la suite de problèmes rencontrés avec l'accès à internet.
Nous avons donc décidé de faire un état de la situation le plus précis possible afin de transmettre un dossier complet aux intervenants technique et financier.
La situation catastrophique d'une partie de notre canton fait que cette enquête remporte un vif intérêt et nous encourageons les personnes qui ne l'ont pas encore fait, à nous contacter : **05 61 87 44 12.**
Le suivi de ce dossier vous sera communiqué au fur et à mesure que des informations nouvelles nous parviendront.
Vous pouvez cependant suivre régulièrement l'info sur notre site www.mairie-longages.fr

A.S.Longagienne Football

Cette année le club de football compte plus de 120 licenciés enfants de 5 à 13 ans, sans oublier notre équipe féminine, les vétérans et nos éducateurs bénévoles toujours présents.
Le football est un sport destiné à tous les enfants, il permet de développer l'esprit d'équipe.
Les enfants du club se sont associés à la cérémonie d'inauguration de la nouvelle stèle dans l'enceinte du stade baptisé à cette occasion Stade Dedieu-Gonzales.

Cette année les manifestations nous permettront de passer des bons moments ensemble tel que notre loto le dimanche 5 février, la fête du foot le 23 juin, sans oublier le tournoi des vétérans.
Vous pouvez aussi nous consulter sur le site du club mais aussi partager vos idées sur le forum
http://aslongagesfoot.footeo.com
Contact : Laurence Villeret
05.61.87.29.01 - 09.63.51.02.62 ou 06.81.89.17.57
Mail : laurencevilleret@orange.fr

Les P'tits Lutins

Aprés plus d'un an d'existence nous avons pu réaliser notre 1er goûter de Noël où petits et grands se sont retrouvés pour partager chants de Noël et galettes des Rois.
Les assistantes maternelles et leurs bambins continuent de se rencontrer avec l'aide de la municipalité, les mercredis matin de 9 h 30 à 11 h 30 au Foyer du Rabé.
En association avec la crèche intercommunale, nous participons les lundis matin à des activités diverses en adéquation avec l'âge des enfants.
Pour 2012, visite de l'école maternelle pour les futurs écoliers, sorties ludiques, promenades et activités partagées seront proposées à nos p'tits Lutins.

L.A.M.A.
Secteur Longages

Depuis septembre 2011, reprise des activités pour les Assistantes Maternelles adhérentes et les enfants en garde. Réouverture de l'atelier avec son nouveau calendrier d'activités manuelles et ludiques.
Reprise des séances d'éveil musical avec l'association Temp'o.
Reprise des rencontres avec la crèche intercommunale de Longages.
Participation au marché de Noël organisé par l'association CLA-Fou'tis.
(Tenue du stand d'activités de Noël et lecture de contes pour les enfants)
Participation au Téléthon où le lâcher de ballons a été fait avec les Maternelles.
Passage du père Noël avec distribution de ballotins pour tous les enfants. (photos souvenir et goûter musical avec l'association Temp'o)

Les nouvelles activités
Activité théâtre, pour les enfants, avec sa petite représentation, suivi de la découverte et manipulation des marionnettes.
Séances de lecture en groupe à la bibliothèque de Longages.
Sortie découverte pêche au lac de Lavernose-Lacasse.
L'association remercie les assistantes maternelles, les parents, la municipalité, Alexandra de la bibliothèque, les associations Cla-Fout'is, Temp'o, Annivderev, mais aussi M. Massé pour l'activité «pêche», la crèche, l'école Maternelle de Longages et... le papa Noël. Sans eux, rien n'aurait pu être proposé aux enfants !
Les contacts, le détail de toutes ces activités et leurs photos sont à découvrir sur le site de la mairie de Longages. (Rubrique Éducation - Assistantes Maternelles - Association L.A.M.A)

Longages Espoir Cycliste

Cette année le grand prix de Longages a rassemblé près de 200 coureurs sur l'ensembles des 4 catégories (1°, 2°, 3° et GS). Les courses se sont déroulées sous un temps idéal pour le plus grand plaisir des coureurs et des spectateurs.

GUILLAUME HEMART
Champion régional & départemental junior 2011 UFOLEP

THOMAS COUTURET
Vice-Champion départemental junior 2011 UFOLEP

Retrouvez toutes les pages ASSOCIATIONS sur le site internet de la mairie de Longages. Leurs contacts, leur actualité, les calendriers de la saison, des reportages...

CLA-Fou'tis - Un programme chargé

Carnaval et Concours de Vélos Fleuris.
SAMEDI 7 AVRIL 2012
L'Animation incontournable des enfants de Longages !!!
Un après-midi récréatif et joyeux.
Défilé des chars et de Mr Carnaval, bataille de confettis, goûter, spectacle…. Concours de vélos fleuris sur le thème du carnaval !!!
Les Métiers, c'est quoi le métier de papa et maman ? Venez nous le faire découvrir en décor et en déguisement.

Festigraff. FIN MAI 2012 (date à définir)
Sébastien graffeur de Noé, vient chaque année avec ses amis nous faire la démonstration de leur talent dans un art urbain et éphémère. Une occasion de rencontrer des artistes et de vous essayer à cet art libre !

Fête de la Musique. JEUDI 21 JUIN 2012
Comme chaque année, Longages fête la musique au rythme d'un Karaoké ou d'un DJ qui nous fait danser sur les sons du moment et d'hier. La scène est ouverte à tous les artistes qui souhaitent faire connaître leur talent !!

Fête Nationale. SAMEDI 14 JUILLET
Les traditions sont solides chez nous et le 14 juillet reste l'occasion de se retrouver entre voisins, amis, famille pour une journée conviviale. Au programme : Pétanque, pique nique et guinguette au son de l'accordéon.

Fêtes Locales. WEEK-END DU 15 AOUT
Que serait Longages sans ses fêtes locales, une tradition centenaire qui nous permet de nous retrouver pendant 3 jours et 3 soirs, autour d'activités diverses et des soirées dansantes !
Les incontournables : FEU D'ARTIFICE - PAELLA - COURSE CYCLISTE - CONCOURS DE PETANQUE - KERMESSE DES ENFANTS - CONCOURS DE BELOTE - RANDO...

S I T E O F F I C I E L
www.mairie-longages.fr

Longages Randonnée Pédestre

JANVIER 2012
- MARDI 17 : La Ramée – circuit n° 1 – 2 possibilités soit 8,5 km en 2 h 15 soit 12 km en 3 h – facile - 28 km de Longages – participation : 3 €.
- MARDI 24 : Le Fossat – 09 – 8 km en collines en 2 h 30 dénivelé : 100 m à 28 km de Longages – participation : 3 €
- MARDI 31 : Mauran – Montclar – 8 km en 2 h 30 – dénivelé : 210 m – à 31 km de Longages – participation : 3 €.

FEVRIER 2012
- MARDI 7 : Gaillac-Toulza – balade à travers bois et collines 8/9 km en 2 h 30 – Facile – dénivelé 80 m - à 28 km de Longages participation : 3 €
- MARDI 14 : Montastruc-de-Sallies – Lannes - 10 km en 3 h dénivelé : 100 m – à 55 km de Longages – participation : 5,50 €. Moyen.
- MARDI 21 : Mardi gras donc déguisement obligatoire. Randonnée de Longages à Bérat. – 11 km en 3 h
- MARDI 28 : La Ramée – circuit n° 2 – 13 km en 3 h 30 – facile à 28 km de Longages – participation : 3 €.
- Pour les adeptes de la neige et si le temps le permet : sortie Raquettes dans les Pyrénées. informations communiquées ultérieurement.

MARS 2012
- MARDI 6 : Muret – Garonne - bosquets et falaises - 11 km en 3 h 30 – dénivelé : 200 m - Moyen - à 20 Km de Longages participation : 2 €.
- MARDI 13 : Senarens – 31 – 11 km en 3 h – dénivelé : 100 m facile - à 30 km de Longages – participation : 3 €.
- JEUDI 15 : Préparation des sorties du 2e trimestre 2012 rdv au local à 19 h
- MARDI 20 : Auzas 31– 7 km en 2 h 30 – dénivelé : 317 m Moyen à 43 km de Longages – participation : 4,50 €
- MARDI 27 : Forêt de Bouconne – 12 km en 3 h – facile à 55 km de Longages – participation : 5,50 €.

Le Village - En bref

Le deuxième semestre 2011